

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 199

présenté par

M. Hetzel, M. Larrivé, M. Tian, M. Daubresse, M. Door, M. Dhucq, M. Straumann, M. Lellouche,
M. Bouchet, M. Le Fur, M. Mariton, M. Fromion, M. Voisin, M. Gosselin, Mme Duby-Muller,
M. Decool, M. Vitel, M. Salen, Mme Rohfritsch et M. Tardy

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions ne correspondent pas à une vraie politique de « passeport talent »